

Election des membres de la commission d'appel d'offres d'Eau de Paris

Délibération 2020-060

Exposé

A la suite du renouvellement des membres de son Conseil d'administration, il convient de désigner les nouveaux membres de la commission d'appel d'offres permanente d'Eau de Paris (CAO).

La délibération 2020-058 en date du 11 septembre 2020 a fixé les modalités de dépôt de la ou des listes. Après son-leur dépôt, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission.

Ce vote a lieu à bulletin secret, sauf si l'unanimité des membres du conseil décide de ne pas procéder à bulletin secret.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles R 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris,

Vu la ou les listes déposées,

Après un vote à bulletin secret

Après un vote à scrutin public, les membres du conseil d'administration ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret

DECIDE

Résultats des votes :

Nombre d'administrateurs à voix délibérative : 18

Nombre d'administrateurs à voix délibérative présents : 14

Nombre d'administrateurs à voix délibérative ayant donné procuration : 4

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 14

Quotient électoral : 2,8

Ont obtenu :

Liste	Nombre de voix	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges au plus fort reste	Total
unique	unanimité	5		5

Sont ainsi élus :

MEMBRES TITULAIRES


- 1°) MME/M. Christophe NASSOVSKI
2°) MME/M. Audrey PULVAR
3°) MME/M. Colombe BROSSEL
4°) MME/M. Alexandrie FLORENTIN
5°) MME/M. Martine DEPUY

MEMBRES SUPPLEANTS

- 1°) MME/M. François VAUGLIN
2°) MME/M. Aubine GUILLOU
3°) MME/M. Delphine TERLIZZI
4°) MME/M. Florence MIRAS
5°) MME/M. Jean-Noël AQUA.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Le-la Président-e du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris,



Délibération du Conseil d'administration du : 11 septembre 2020

Affiché au siège de la régie le : 11 SEP. 2020

Transmis au représentant de l'Etat le : 11 SEP. 2020

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : 11 SEP. 2020

Le Directeur Général

Benjamin GESTIN



La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.

